Vol. XXXVI — Saint-Boniface, Manitoba, 13 Février 1907. — No. 14

ABONNEMENT
Canada et Etats-Unis ... $1.00 par année
Europe (compris le port) ...... 2.50 "

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne ....12 cents
Chaque insertion subséquente......... 8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANÇAISE ET INTERNATIONALE 42, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN, Imprimeur.
TELEPHONE 3377

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

LE MANITOBA.
SAINT-BONIFACE, MANITOBA



Moeurs Electorales

Monsieur Brown, parlant vendredi au Portage-la-Prairie, s'est élevé avec emphase contre la corruption électorale.

M. Brown, qui sera candidat dans Portage-la-Prairie, nous annonce que lui et ses agents n'emploieront que d'honnêtes moyens d'élection.

Saint homme !

Le Ciel soit béni et inspire à M. Brown l'esprit de persévérance dans ses bonnes intentions !

Nous avouons ne pas avoir une confiance illimitée dans cette profession de foi à la pureté électorale.

Et si nous avons un conseil à donner à monsieur Armstrong et à ses amis, c'est de surveiller étroitement le chef de l'opposition et tout son comité.

Le chef libéral prêche l'honnêteté dans les élections ; or, dans Saint-Boniface même on a commencé à corrompre.

Il y aura cette année, pour les amis du gouvernement Roblin un double travail à faire : une propagande honnête en faveur des candidats conservateurs ; ensuite une surveillance absolue à exercer sur les partisans de M. Brown

Nous espérons que les conservateurs ont été trop de fois les victimes de canailleries électorales pour consentir à se laisser duper davantage.

Les discours édifiants de M. Brown ne sauraient nous endormir sur le véritable caractère de la lutte qui va se faire.

L'opposition va essayer de renverser le gouvernement *per fas et ne fas.*

Heureusement, nous avons, cette fois-ci, le contrôle des listes ! Tous les électeurs, conservateurs et libéraux, voteront. Si cette assurance d'égalité peut rassurer nos adversaires—les auteurs du "thin red line"—nous la leur donnons bien volontiers.

Nous faisons appel à tout ce qu'il y a d'honnête dans les deux partis pour décourager la corruption, l'achat des vote, l'énivrement et autres moyens désavouables

College de Saint-Boniface

ACADEMIE FRANCAISE.

Le R. P Directeur a fait dimanche les frais d'une magnifique conférence sur Louis Veuillot, le grand écrivain du 19ème siècle. Il le considère sous deux aspects: au point de vue du journaliste et au point de vue de l'écrivain. Il commence par nous entretenir par le récit de sa vie. A dix ans, après avoir fait sa première communion, il sort de l'école et ses parents le placent chez un avoué pour faire les écritures. Son premier salaire fut un dictionnaire de rimes et une grammaire. Il se mit à étudier; et à 17 ans il devint rédacteur d'une feuille assez en vue ; à 20 ans il en devient rédacteur en chef. C'est sur ces entrefaites que un de ses amis intimes se convertit et lui qui n'avait jamais pratiqué sa religion commence à avoir des doutes. Son ami le décide à aller à Rome avec lui. Arrivé dans la ville sainte il voit son ami communier et il se demande pourquoi il n'en pourrait pas faire autant. Il va avec ce même ami trouver un jésuite, et ce père fait si bien qu'il le convertit. Il revint ensuite à Paris et il se présente aux bureaux de l'*Univers*. Il en devient rédacteur en chef. C'est dans ce journal qu'il commença sa guerre à outrance contre le radicalisme et certains catholiques; après quarante année de lutte et de victoires ce grand chrétien rendit sa belle âme à Dieu. Après nous avoir ainsi donné un aperçu de la vie du grand journaliste, le R. P. conférencier nous lut quelques exemples de ses articles de combat; un grand critique français, Jules Lemaître, a dit de Louis Veuillot: "Il a toujours pour lui le pape et la grammaire" Aussi fut-il toujours un très vaillant défenseur du Christ, et il a su combattre l'erreur victorieusement. Après cette appréciation du journaliste le Rév. Père nous parla de l'écrivain. Comme écrivain, dit-il, on peut le comparer avantageusement à Bossuet et à Joseph de Maistre. Il furent les trois les plus grands écrivains français. En terminant disons que la conférence, assaisonnée de la lecture de quelques lettres très spirituelles de Louis Veuillot, a été très goutée de l'assemblée.

UN AUDITEUR.

Dans le Monde Religieux

La révérende Sœur Marie de l'Assomption (Melle Mathilde Bernier, fille de l'hon. sénateur Bernier) est arrivée samedi de Montréal, où elle vient de faire sa profession comme religieuse de Jésus-Marie ; la Rev. Sœur Marie Alda est aussi arrivée à Winnipeg avec la Rev. Sr Marie de l'Assomption.

HIVER 1906-07

Il est admis maintenant que depuis 1881, la situation n'a jamais été aussi mauvaise au point de vue des tempêtes et du froid intense. La population augmente si rapidement et de nouveaux centres se développent si vite que dans des circonstances ordinaires, les marchands et les compagnies de transport auraient eu peine à faire face à la demande de combustible. Cet hiver, cependant, les moyens de transport ont été arrêtés pendant plusieurs jours de suite.

Jamais peut-être la population n'a soupiré aussi ardemment après le retour du printemps, bien que cette saison inspire déjà des craintes sérieuses. La neige est tombée si épaisse que la fonte, à moins qu'elle ne soit accompagnée de vents très chauds, amènera des peut-être inondations et du retard dans les semences.

UN ECUEIL

Il faut prendre garde qu'un patriotisme maladroit nous fasse tout couronner, sans distinction

Il flotte au-dessus de l'histoire du Canada, encore mal assise, une foule de légende que nous ne devons pas accréditer.

Je ne veux pour exemple que le cas très ambigu de Félix Poutré, qu'un journal vient de présenter comme une de nos gloires canadiennes. Outre que la question de 37 soit en elle-même une question brûlante et dangereuse, je crois bien que nos archives contiennent du moins un document assez compromettant à l'égard de ce supposé "héros" sur lequel le doute plane et que, par conséquent, le silence réclame.

"La légende est sœur de l'histoire," a dit Victor Hugo ; mais elle lui a joué parfois de vilains tours, et l'histoire devrait se méfier de son espièglerie.

FERNAND RINFRET.

La fable de l'huitre et les plaideurs est toujours d'actualité. Qu'on en juge :

En 1866, mourait à Buenos-Ayres un riche propriétaire nommé Bernado Velasquez, laissant, $3,000,000 à partager entre ses héritiers.

Ces héritiers, comme il est naturel ne s'entendirent pas. Ils plaidèrent ; ils plaidèrent longtemps, puisque les procès viennent seulement de se terminer.

Or, voici le résultat : sur les $3,000,000 de Bernarda Velasquez, les héritiers réels vainqueurs dans le procès, auront à se partager $40,000. Le reste, c'est-à-dire $2,960,000, a été absorbé par les frais de justice.



Le Manitoba.

MERCREDI, 13 FÉVRIER 1907

NOS FINANCES

Qui de nous ne se rappelle les jours néfastes où Thomas Greenway conduisait la barque gouvernementale ?

Lorsque la vague libératrice de l'opinion publique vint balayer du pouvoir les saltimbanques politiques qui présidaient alors aux destinées de notre province, le nouveau gouvernement ne voulut point assumer la responsabilité des rapports publiés par ses prédécesseurs.

Une Commission Royale fut nommée pour étudier la situation de nos finances.

ETAT SOUS GREENWAY.

Cette Commission trouva nos affaires dans le plus grand désarroi. Les livres ne donnaient pas les détails complets ; ils étaient en désordre et contenaient des illégalités lamentables.

La *Caisse publique* accusait l'énorme déficit de $248,136.40.

Le gouvernement avait emprunté sur le crédit de la province un montant de $2,496,600.

Pour justifier l'emploi de cette somme l'administration Greenway nous donne le compte-rendu suivant :

Dépensé pour boni aux chemins de fer....	$839,147.87
Dépensé pour bâtisses publiques...........	447,662.92
Dépensé pour les chemins de fer Man & Western et Hudson Bay........................	732,669.32
Dépensé pour le déficit Norquay (lequel n'a jamais existé).......	315,000.00
Balance en caisse....	141,815 31
Total	$2,496,295.81

FAUX RAPPORTS

Or, il appert par le rapport de la Commission Royale que cet état est faux. Le rapport du compte-rendu rectifié est de $1,747,798.61 réparti comme suit:

Dépense pour les chemins de fer Man & N.Western et Hudson Bay...........................:	$414,175.68
Boni payés aux chemins de fer.................	744,149.70
Bâtisses publiques..	477,662 92
Balance en caisse....	141,815.31
	$1,747,798.61

Donc, sur le montant de $2,496,600, nous ne trouvons qu'une dépense de $1,747,798.61, ce qui laisse un déficit de $748,801.39. Qu'est devenue la balance ?

Ajoutez à ce déficit celui de la caisse, c'est-à-dire $248,136.40, vous obtenez un total de $997,837.79. Tout près d'un million de piastre de déficit !

AUTRES ATROCITÉS

Sont-ce là toutes les défectuosités que la Commission Royale a découvertes dans les comptes de l'ancien gouvernement ? Non. —L'on a trouvé de plus que certains comptes n'étaient pas payés à date ; que des montants étaient payés à certains amis avant qu'un contrat entre eux et le gouvernement ne fut signé ; que le gouvernement remettait les garanties versées par des contracteurs avant que leurs contrats ne fussent terminés et lorsqu'ils devaient encore de fortes sommes à la province ; que certain ami fut payé deux fois pour le même ouvrage ; que les octrois de l'Education étaient retirés et placés au crédit des ministres en attendant qu'ils fussent distribués, etc., etc., etc.

Voilà quelques faits qui démontrent comment les affaires étaient administrées par M. Thomas Greenway et ses collègues.

ENTREPRISE DU GOUVERNEMENT ROBLIN

Le gouvernement actuel avait pris l'engagement solennel de rétablir l'équilibre dans les finances. C'était une rude besogne vu le désarroi complet causé par la mauvaise administration Greenway. Il fallait retirer la province du terrible état où on l'avait jetée, rétablir son crédit à l'étranger afin de ne pas entraver l'immigration, et chasser de la pensée du fermier le spectre de la taxe directe ou de la banqueroute.

SURPLUS

Par une administration sage et prudente, par une stricte économie et la taxe des grands *trusts* le gouvernement Roblin parvint non seulement à rétablir l'équilibre dans les finances, mais encore à obtenir l'énorme *surplus* de $1,731,846.20 pendant les sept années de sa direction des affaires publiques.

RÉDUCTION DES DÉPENSES

La plus sévère économie régna dans tous les Départements. En même temps que l'on prenait des mesures pour augmenter le revenu, on diminuait les salaires et les dépenses de bureau.

Une comparaison prouvera clairement cet avancé :

En 1899, sous le régime Greenway le revenu était de $779,233.85 ; en 1906, le revenu est de $2,089,652 07.

Le gouvernement Greenway a dépensé pour salaires 22% ou presque le quart de son revenu.

Le gouvernement Roblin a dépensé pour le même but environ 16% ou près du septième du revenu.

Il faut tenir compte dans cette comparaison que l'augmentation du revenu nécessite aussi une augmentation des dépenses. Si en cultivant trois fermes, vous avez plus de revenus qu'en en cultivant une seule, il vous faut pour atteindre ce but faire aussi plus de dépenses.

LE DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE PROVINCIAL

Montre comment le gouvernement Roblin a pu changer les déficit en surplus. Comparons les deux administrations.

Régime Greenway de 1893 à 1899.

Revenu pendant sept ans $17,234.75

Salaire et dépenses de bureau $46,157.82. Déficit $29,233.07.

Régime actuel de 1900 à 1906.

Revenu pendant sept ans $85,053.50

Salaires et dépenses de bureau $45,602.56. Surplus $39,450.94.

Dépenses annuelles du régime Greenway $6,636.83.

Dépenses annuelles du régime actuel $6,514.63. Epargne annuelle de $122.20.

Augmentation de revenu pendant 7 ans 394%

Diminution des dépenses 2%

Voici une preuve bien évidente de l'économie qui règne sous le régime actuel. Nous pourrions citer tous les autres départements et prouver par leurs chiffres la bonne administration du gouvernement Roblin.

AUGMENTATION DES OCTROIS

Croyez-vous cependant que le gouvernement Roblin soit arrivé à ce résultat en diminuant les octrois distribués au peuple ? Non—Il les a au contraire augmentés. Voyons :

Durant les années 1897, 1898, 1899 le gouvernement Greenway distribua au peuple sous forme d'octrois la somme de $912,248.31 Pendant une période similaire : 1904, 1905 et 1906, le gouvernement Roblin a donné de la même manière $1,595,748.66 soit $683,534 35 de plus que ce que le gouvernement précédent avait donné

LE PEU LE N'EST PLUS TAXÉ POUR LES COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER, MAIS CELLES-CI SONT TAXÉES POUR LE PEUPLE

Sous le régime Greenway, le peuple se voyait assujetti à payer des impôts pour soutenir les compagnies de chemins de fer, C'est secrètement et sans bruit que M. Greenway aimait à engager la province envers ces compagnies. L'étude de ces contrats secrets nous révèle l'incapacité et l'extravagance, sinon plus, du gouvernement Greenway.

Aujourd'hui les contrats se font au grand jour. Nous ne sommes pas taxés pour les compagnies de chemins de fer, ce sont elles qui le sont pour nous.

BÉNÉFICES POUR LE PEUPLE

A part le bénéfice ainsi perçu par les taxes payées par ces compagnies, la réduction des taux de transport, au moyen du contrôle que le gouvernement exerce, a sauvé au delà de deux millions de piastres par an au fermier manitobain.

Voilà comment un gouvernement sait travailler pour le bien du peuple ?

Voilà comment il a pu rétablir l'équilibre de nos finances sans que le peuple n'eut à payer un seul centin de taxe spéciale.

Les corporations comme les chemins de fer ont été appelées à payer leur juste part des deniers publics.

Voici un tableau montrant les revenus tirés de cette source :

	Comp. de chemins de fer	Corporations
1900	16,000 00	14,708,54
1901	25,559 65	31,608.92
1902	30,099 14	36,606 08
1953	65,000.52	42,857.46
1904	63,619 60	48,083,64
1905	66,351.38	56,766.31
1906	84,150.48	74,636 20
	$350,780.77	$305,269.15

Soit un total de $656,049.92 donné au peuple de cette province par la législation Roblin. Le bilan de la province montre un excédent de l'actif sur le passif au montant de $46,250,577.31.

Electeurs, quels sont ceux qui sollicitent vos suffrages aujourd'hui ?

D'un côté sont les amis, les défenseurs de Greenway, ses associés, ses imitateurs. De l'autre côté sont les défenseurs, les amis du gouvernement Roblin qui a sorti notre province de l'impasse où elle était plongée, qui a sauvé au peuple deux millions de dollars par an.

Comparez et jugez.

Le Role et la Carriere de M. Chevrier

"Il est une foule de personnes, dit un auteur, qui ne croient point porter atteinte à la loyauté en disant à l'un un compliment qu'elles ne pensent pas, en adressant à l'autre une invitation pressante qu'elles désirent ne point voir accepter, en augmentant à plaisir le récit d'un fait insignifiant par nature" Ce sont les dissimulés et les hableurs.

D'autres mus par un sordide intérêt sacrifient le patriotisme, l'honneur public et le respect qu'ils doivent aux autres pour lancer publiquement d'effrontés mensonge au détriment de leur province et de la bonne renommée de ceux qu'ils représentent. Ce sont les cupides et les fourbes.

M. Chevrier cumule audacieusement tous les attributs de ces deux catégories. Pour lui, la fourberie n'a plus de secrets, les mots honneur politique, patriotisme, vérité n'ont aucun sens.

Nous n'en voulons pour preuve que sa vie publique.

Un homme public doit à ceux dont il est le mandataire autre chose que des courbettes étudiées et une politesse mensongère.

Ses devoirs se divisent en deux catégories : d'abord travailler dans l'intérêt de ses commettants ; ensuite tenir une conduite et un langage public qui ne les fassent pas rougir.

M. Chevrier a failli à l'un et à l'autre de ces devoirs de l'homme politique.

Un député doit tenir ses mandants au courant des choses officielles, de manière à ce que les intéressés puissent faire valoir leurs idées. Or, un cas s'est présenté ou un certain nombre de propriétaires étaient lésés dans leurs intérêts. M. Chevrier est resté muet comme une carpe pensant créer par là des misères au gouvernement Roblin, sacrifiant par conséquent l'intérêt de ses électeurs à sa mesquine et étroite passion politique. C'est indigne et honteux ! Obéissant aveuglément à cette passion, il ne parle pas quand il le faut et parle quand il devrait se taire pour l'honneur de ses compatriotes.

Heureusement pour le peuple, dans les mains d'un gouvernement qui veut l'intérêt et le progrès de tous les citoyens, on peut trouver des compensations pour les dommages causés par une jalouse et vile ambition.

Depuis sept ans le gouvernement Roblin, soucieux du progrès et des intérêts du peuple, a changé la face des choses de notre province et a découvert à nos fermiers un horizon plus brillant. Les mesures qui ont amené ce résultat devraient toutes recevoir l'assentiment des législateurs.

L'opposition n'eut pas le courage de s'élever au-dessus des préjugés politiques. Elle critiqua ces mesures et vota contre elles. Mais le résulta obtenu prouva si évidemment la sagesse du gouvernement que l'opposition dut se taire. Un seul homme se rencontra qui eut l'audace de nier l'évidence : M. Chevrier.

Voici en substance son grrrand argument :

Votre politique de chemins de fer est mauvaise, dit-il, parce que les trains qui devraient circuler sur ces voies ferrées *bloquent* dans la neige. D'après lui, le gouvernement Roblin n'a fait aucun bien au pays en augmentant notre réseau de voies ferrées. Roblin et ses amis sont responsables de la rigueur de l'hiver sans précédent que nous avons eu. Il est tombé dix pieds de neige durcie par le froid à un tel point qu'elle porte les chevaux. Le gouvernement Roblin est blâmable de ce fait. S'il n'avait pas autorisé la construction de cette ligne, les trains n'auraient pas *bloqué* !......

Quelle logique admirable! C'est de la dernière bouffonnerie.

L'honorable M. Roblin offrit à M. Chevrier de diviser la Chambre sur cette question, mais à sa courte honte, notre député ne put trouver parmi les siens, un seul homme qui voulut seconder ses paroles.

Si M. Chevrier ne parlait qu'en son nom, nous n'aurions qu'à lui dire de se faire soigner pour sa stupidité, mais il prononce ces bêtises au nom d'électeurs intelligents !

Nous *osons* protester.

M. Chevrier voudra-t-il bien nous dire si le gouvernement Roblin est aussi responsable du fait que les trains ont *bloqué* aux Etats-Unis ?

Pourquoi ne suggèrerait-il pas à nos voisins de demander une une compensation au gouvernement manitobain pour ce mauvais état des chemins de l'autre côté de la frontière ?

Ces attaques seraient d'un ridicule achevé, si elles n'étaient inspirées par un bas intérêt qui les rend honteuses et lamentables, et si elles laissaient intacte la renommée des électeurs de ce comté. Un député est supposé représenter la logique de ses mandants. C'est, de plus, faire une œuvre antipatriotique que de montrer ainsi notre province sous un faux jour. M. Chevrier ignore ce qu'est le patriotisme, il sacrifiera tout pour faire du capital politique. Sa conduite lui a valu l'application de cette phrase indignée: C'est un sale oiseau que celui qui salit son nid."

Voilà l'homme qui nous représente! Quelle honte pour nous !

Que monsieur Chevrier soit canadien, français, écossais, peu nous importe! Ce n'est pas la nationalité qui fait l'homme, ce sont de fortes œuvres appuyées sur de bons principes. Ce que nous ne pouvons passer sous silence; ce et que nous flétrissons de toute l'énergie dont nous sommes capables, c'est le fait d'exploiter les liens sacrés du sang pour flatter le fanatisme chez certains individus et pour s'excuser par une honte doublée de lâcheté d'avoir du sang français dans les veines. C'est cette lâcheté que M. Chevrier vient d'étaler au grand jour à la convention libérale de Portage-la-Prairie. C'est cette honte de lui-même et de ses compatriotes qui satisfit l'appétit fanatique de ceux qui l'écoutaient, au point de soulever des applaudissements.

Il n'est pas besoin de commentaires. Que voyons-nous encore dans la vie publique de M. Chevrier ? Elle n'offre au scrutateur impartial qu'un tissus de petitesses et de fourberies.

Depuis son entrée accidentelle à la Chambre des députés, qu'a-t-il fait ? A-t-il discuté les grandes questions soumise à la Chambre par le gouvernement Roblin ?— Non— On ne peut dire cependant qu'il se soit tu. M. Chevrier a parlé beaucoup. Mais quand on n'est pas capable de manier la parole avec bon sens il vaut mieux cultiver l'art de se taire. Voyant qu'il ne pouvait critiquer les mesures du gouvernement, M. Chevrier s'est évertué à attaquer par des basses et perfides insinuations le caractère personnel de nos ministres et de nos deputés. Jamais encore dans notre histoire parlementaire on n'avait vu un homme plus audacieusement menteur. Après avoir été rappelé à l'ordre plusieurs fois par l'Orateur de la Chambre, M. Chevrier revint à la charge mettant en pratique le fameux proverbe, "mentez mentez, il en reste toujours quelque chose."

Les ministres sommèrent M. Chevrier de formuler ses accusations d'une manière précise, et lui assurèrent qu'ils étaient prêts à affronter ces accusations devant tout tribunal de justice.

Quel spectacle à la fois triste et honteux que nous avons eu alors sous les yeux ?

Notre député bouffon, au lieu de défendre comme un homme, un homme d'honneur, la position qu'il avait prise, dut abaisser pavillon et avaler lâchement ses basses colomnies.

Hélas, jamais depuis la fondation de notre province tant de honte et de discrédit furent jetés sur notre beau comté de St. Boniface. Depuis trois ans nous sommes représentés par ce raffineur de la fourberie politique. Demain c'est lui qu'une convention choisira comme candidat dans la prochaine lutte électorale!

Electeurs, quand cet homme vous parlera, rappelez-vous qu'il n'agit que dans son intérêt et qu'il a oublié le vôtre; souvenez-vous de toutes les humiliations qu'il nous a fait subir, ayez dans votre esprit la pensée que cet homme n'a aucun respect pour la vérité, aucun patriotisme, aucune idée de ses devoirs de député.

Rappelez-vous aussi que monsieur Joseph Bernier est le candidat du gouvernement Roblin qui a fait tant pour notre pays, qui a changé les déficits du régime Greenway en surplus, qui a taxé les corporations pour le peuple et non le peuple pour les corporations tel que sous le précédent gouvernement, qui nous a doté d'un système de voies ferrées nous rendant par là d'immenses services et faisant faire à nos fermiers l'économie énorme de deux millions par an sans que nous ayons eu à verser pour cet avantage un seul centin, un gouvernement qui a travaillé consciencieusement dans l'intérêt du peuple et qui veut agrandir notre beau Manitoba à tous les points de vue de manière à le rendre l'une des plus importantes provinces du Dominion.

Notes Politiques

L'ex-maire Sharpe sera candidat conservateur dans Winnipeg-Ouest ; nous invitons fortement nos compatriotes de ce comté à voter pour M. Sharpe, qui personnifie le gouvernement Roblin.

***

M. Ed. Brown, le chef de l'opposition, est candidat dans Portage-la-Prairie. Lui et monsieur Armstrong, le député conservateur actuel, vont se faire une lutte acharnée. L'élection de monsieur Armstrong paraît assurée.

***

L'hon. M Roblin, qui était indisposé peut maintenant suivre les travaux de la session. L'électorat le trouvera à la tête des forces conservatrices dans quelque temps.

***

Parlant à Norwood, lundi soir, M. H. Fournier, un des employés de M. Chevrier, a dit que la lutte serait conduite sans aucune corruption électorale de la part des libéraux.

Nous prenons note de cette déclaration : nous la pesons à son vrai poids et nous engageons nos amis à être plus vigilants que jamais !

Noces d'Argent

Monsieur et Madame Napoléon Despatis atteignaient dimanche dernier le 25ème anniversaire de leur mariage. Il y a eu à cette occasion, à leur résidence, rue St. Jean Baptiste, une jolie soirée de parents et d'amis. M. et Mde Despatis se sont mariés il y a 25 ans à Letellier ; Madame Boiteau, qui était demoiselle d'honneur à ce mariage, et M. Narcisse Bergeron qui accompagnait M. Despatis étaient presents tous les deux. Une adresse de circonstance a été lue aux jubilaires par leur fils ainé, M. Alfred Despatis, puis l'on s'amusa jusqu'à une heure avancée de la nuit.

Nous offrons à Mons et à Madame Despatis, nos cordiales félicitations sur cet heureux anniversaire.

La famille a présenté un service en argent, de grande valeur. D'autres cadeaux furent aussi offerts par MM Vézina Couture, Emmanuel Couture, M. Lebel, N. Bergeron, M. Innis et Campbell. Etaient présents : MM. Jos. Couture, E. Couture, L. Lavanture, V. Campbell, Jos. Boiteau, Jackson, T. Lebel, George L'Evêque, A. Despatis, Alf. Phaneuf et O Roy et leurs femmes. Melles Senécal, Roy, St. Onge, Dupas, Boiteau, Despatis, et MM. E. Turenne, H. Dupas, U. Phaneuf, W. Gob·il, Dumont, W. St. Onge, A. Dusseault et Jos. Chabot.

ROBERT-CAMPEAU

Lundi dernier, à St-Norbert, avait lieu le mariage de M. Robert, d'Aubigny, à mademoiselle Juliette Campeau, fille de M. Joseph Campeau, de St-Norbert.

La bénédiction nuptiale a été donnée par M. l'abbé Campeau, curé de St-Eustache, oncle de la mariée.

Il y a eu musique et chant ; le programme était magnifique. Etaient présents dans le chœur : M. l'abbé Cloutier et M. l'abbé Camirand ; dans la nef, beaucoup de parents et d'amis, parmi lesquels M. Elzéar Tourigny, grand'père de la mariée. Après la messe, il y eut diner chez M. Joseph Campeau, père de la mariée ; on y propose la santé des mariés par des discours appropriés.

Il y eut de nombreux et riches cadeaux. Nous offrons à monsieur et à madame Robert nos sincères félicitations.

AVIS

Avis est par les présentes donné, qu'une application sera faite au parlement du Canada à la présente session pour un acte, incorporant une compagnie sour le nom de "The International Canal and Power Company" avec pouvoir de construire un canal entre les points suivants; (a) Depuis Thunder Bay au Lac Superieur ou de Pigeon River par la route la plus facile jusqu'au Lac des Bois. (b) Depuis le lac des Bois à la rivière Rouge ou du lac des Bois à un point sur la rivière Winnipeg et de là par la dite rivière jusqu'au Lac Winnipeg (c) depuis l'embouchure de la rivière Assiniboine en remontant la dite rivière jusqu'à la ville de Brandon ; (d) Depuis le lac Winnipeg jusqu'à Cross Lake de manière à créer une voie navigable depuis le lac Superieur jusqu'à l'embouchure de la rivière Saskatchewan et la ville de Brandon, avec toutes les écluses, bassins, quais, jetées, ponts, réservoirs, chemins et autres travaux ; de construire des glissoires, écluses et autre travaux pour faciliter le transport du bois, transporter des marchandises; avec pouvoir de changer ou altérer le cours d'une rivière quelconque non navigable, rencontrant ou avoisinant le dit canal ; avec pouvoir de trafiquer du bois ; de bâtir acquerir et se servir de bateaux ou autres; avec droit de collecter et lever des prix de passage ; aussi de construire des chemins de fer, chars de rue, travaux d'irrigation, élévateurs, bacs, entrepôts, hotels, télégraphes, téléphones, lumière électrique, ou pouvoirs quelconques, et de produire, trafiquer ou transmettre pour une raison quelconque des pouvoirs d'eau électrique ou toute autre sorte et tout ce qui s'apporte ; avec pouvoir aussi d'acquerir et opérer les pouvoirs d'eau sur les rivières Pigeon et Arrow, avec pouvoir de creuser pour avoir du gaz et de construire et opérer des lignes de transmission, fils, poteaux et tunnels, ou autres manières quelconque de transmettre le pouvoir électrique produit à la baie du Tonnerre et à Rainy River ; d'exercer tous les droits d'expropriation accordés par l'acte des chemins de fer, 1903, avec tous les autres pouvoirs nécessaires ou accessoires aux projets énoncés avec pouvoir d'amalgamer "The Winnipeg Canal and Water Power Company" et d'autres compagnies avec des pouvoirs semblables.

A. E. HONEYWELL,
Pour les applicants.

Daté à Ottawa,
ce 15 jour de janvier, 1907.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE N

—Carême depuis ce matin !

—EAU MINERAL CHEZ J. B. LECLERC, MARCHAND DE LIQUEURS, ST.BONIFACE.

—Madame Théophane Bertrand, avenue Provencher, a donné, mercredi dernier, une jolie soirée.

—Le Rev. Père Lacombe accompagné du Rév. Père Leduc, sont à l'Archevêché depuis quelques jours.

—M. F. Desourdis, en promenade dans la province de Québec depuis 2 mois, est arrivé de son voyage.

—M. Edouard Guilbault vient de perdre la plus jeune de ses filles, décédée vendredi dernier. Nos condoléances.

— Enrégistrement personnel des électeurs, pour les listes provinciales à Winnipeg, février les 12, 13 et 14. Qu'on n'oublie pas de se faire inscrire, sous peine de perdre son vote.

—Après les grands froids, un dégel en règle depuis jeudi. Dans l'Alberta, on a une température presque d'été. L'hiver a été si rude que tous en souhaitent vivement la fin.

—Un élévateur d'une capacité de 25,000 minots a pris feu, vendredi, à West Selkirk. Propriétaires : The Winnipeg Elevator Company. Pertes : $6,000. couvertes par les assurances.

—M. C. E. Pélissier de Winnipeg, épousait hier Melle Rose Anna Thibault de St. Jean-Baptiste. La bénédiction nuptiale a eu lieu à l'Eglise du Sacré-Cœur de Winnipeg. Nos félicitations.

—Magnifique lot à vendre, rue St-Jean-Baptiste, entre l'avenue Provencher et Cathédrale. Bas prix et conditions faciles ; s'adresser à Noël Bernier, 512 McIntyre Block, ou à sa résidence, avenue Provencher.

—Perdue : Dimanche dernier entre le numéro 136 Est Notre-Dame et l'Hospice Taché, probablement sur les trottoirs, une montre d'or pour dame ; prière de rapporter chez Watson's, 372 rue Main. Récompense libérale.

—Un bachelier ès-lettres donnera des leçons, à résidence ou par correspondance, dans les deux langues (anglaise et française). Aussi, si on le désire, en allemand, italien et latin. S'adresser à M. N., Bureau du journal *Le Manitoba*.

—Monsieur et madame A. L Auger, rue LaVérandrye, atteignaient dimanche le 20 ième anniversaire de leur mariage. Ces noces de porcelaine ont été célébrées par un bon nombre d'amis qui ont présenté leur félicitations à M. et madame Auger, dans la soirée ; il y a eu présentation de nombreux cadeaux. Nos félicitations.

—Au couvent de Ste. Anne des Chênes, mercredi, le 20 courant, aura lieu une séance dramatique et musicale, donnée par les élèves du couvent, à l'occasion de la fête patronale du Rev. M. le curé Giroux. La séance s'ouvrira à 7hrs. p. m. Tous les R. R. M. M du clergé séculier et régulier, sont respectueusement invités d'y assister.

—PRIME—Une Prime de la valeur de $10 piastres consistant en un magnifique sofa ou un magnifique service de table ou au choix, un chic corsage en soie, sera accordée à la personne qui achètera pour le plus gros montant dans la journée de samedi 16 courant, chez Collin Co. Limitée, Avenue Provencher, coin de la rue Aulneau en face de l'Hôtel de Ville, St. Boniface. Le nom de la personne favorisée, sera publié dans le prochain numéro du "Manitoba".

—Toutes les personnes qui souffrent du mal de tête, de la névralgie ou d'une fatigue quelconque des yeux feraient bien de consulter notre expert en optique, gradué de la Horshippal Company, manufacturiers de lunettes, à Londres Angleterre. Satisfaction garantie dans tous les cas. Toutes commandes pour les lunettes reçues par la malle recevra une attention particlière. Envoyer pour le catalogue pour la liste de nos prix. Nous parlons français. ROYAL OPTICAL Co. 327 Avenue du Portage, Winnipeg.

—TABAC VALIQUETTE AU MAGASIN DE J. B. LECLERC, RUE DUMOULIN, ST.BONIFACE.

Correspondance

Monsieur le Directeur,

Y aurait-il un moyen de forcer la Municipalité La Broquerie a enregistrer le plan de la paroisse de Ste Anne, lequel, pour cause de défectuosité n'a jamais pu jusqu'ici être approuvé par le Régistraire ?

Agréez etc.

UN INTERESSÉ

Ste-Anne, le 11 février 1907.

Municipalite de Montcalm

Présents : William Fraser, préfet ; Eugène Cartier, Zéphirin Dumontier, Gaspard Bérard, Mathias Fillion, Eusibe Cadieux, Harry Franks conseillers.

Franks–Bérard : Que les taxes sur le S. W. 31-1-2 soit accepté et le percentage retranché. Adopté.

Bérard–Fillion : Que le préfet soit autorisé à s'entendre avec les conseillers Cadieux et Dumontier pour rencontrer le préfet de la Municipalité de Franklin pour aller inspecter le bateau traversier de St-Pie et s'il est nécessaire de le reconstruire ; qu'ils soient autorisés à arranger les plans pour la reconstruction du dit bateau. Adopté.

Franks–Bérard : Que le conseil donne un ordre à Philippe Laferrière d'après sa lettre du 2 janvier 1907 pour un char de pilotis. Que 20 p. c. soit de 16 pieds, 30 p. c. soit de 20 pieds, 20 p. c. soit de 25 pieds, et 30 p. c. soit de 30 pieds. Que le petit bout n'ait pas moins de 8 pouces, que les dits pilotis soient droits, en épinette verte et saine. Adopté.

Franks–Dumontier : Que le rapport des auditeurs soit accepté, moins le montant qui a été payé sans l'ordre du comité des finances ou du conseil, et que le préfet et secrétaire aille à Winnipeg pour soumettre ces cas à Munson & Allan pour avoir leur avis. Adopté.

Bérard–Fillion : Que le règlement No. 187 concernant l'indemnité aux membres du conseil soit lu une première, deuxième et troisième fois et soit adopté. Adopté.

Bérard–Fillion : Que le règlement No. 188 concernant un emprunt temporaire pour les affaires de l'année courante soit lu une première, deuxième et troisième fois et soit adopté. Adopté.

Bérard–Fillion : Que le rapport du comité des finances soit adopté. Adopté.

Bérard–Fillon : Que le conseil s'ajourne au premier mardi de mars. Adopté.

MENUS PROPOS

Un caricaturiste, dont le nom nous échappe, crut un jour faire de la fantaisie en représentant le "Bébé moderne". On voyait le jeune prodigue couché dans son berceau, ayant devant la bouche un téléphone et appelant sa nourrice. Un médecin d'Inspruck a trouvé beaucoup mieux, dit le "Journal des Débats."

Sous le drap du berceau, il dispose une toile métallique très flexible, sous cette toile une épaisse serviette, sous la serviette, une autre toile métallique. Aux deux toiles sont attachés des fils qui les relient à une sonnerie. Sèche, la serviette constitue un parfait isolant. Une circonstance quelconque vient-elle à changer son état hygrométique ? la serviette, devenue conductrice, établit le contact entre les deux électrodes et fait sonner un timbre. "Bébé appelle", s'écrie la mère ; on accourt et Moise est sauvé des eaux.

LE PROFESSEUR

P. SALE

Réouvrira ses cours de musique vocale et instrumentale le premier septembre prochain. Leçons à domicile et dans son studio.

11A RUE MASSON
St. BONIFACE.

AVIS

Application sera faite au Parlement du Canada à la session actuelle pour incorporer une compagnie sous le nom de "Winnipeg & Northwestern Railway Company" pour construire et opérer un chemin de fer de Winnipeg vers le nord entre les lacs Winnipeg et Manitoba et le long de la Garrot River Valley ensuite vers l'Ouest par le Fort de la Corne ou auprès, ensuite le long de la rivière Saskatchewan Nord jusqu'à la rivière Lobstick avec embranchements (a) depuis un point sur la ligne principale près et à l'Ouest de Prince Albert jusqu'à Battleford ; (b) depuis un point sur la ligne principale près de Saddle Lake jusqu'au lac La Biche et (c) depuis un point sur la ligne principale nord-ouest de Victoria, du côté sud-ouest le long de la rivière Saskatchewan Nord à Edmonton allant au nord à Arthabaska Landing et déclarant que l'entreprise sera à l'avantage du Canada.

A. T. DRUMMOND,
Pour les applicants.

Toronto, 11 janvier 1907.

AVIS

Nous avons plaisir à annoncer à nos clients que nous tiendrons désormais nos bureaux sur la

RUE GARRY, NO. 289

Juste en arrière du Free Press après le 1er Novembre.

De La Giclais & Cie.
289 Rue Garry.

AVIS.

Avis est par les présents donné que quand l'acte d'incorporation d'une compagnie sous le nom "the Manitoba Radial Railway Company" sera soumis au Parlement du Canada à sa présente session, demande sera faite du pouvoir d'étendre la ligne du chemin de fer proposée dans une direction nord, de Lundar vers un point, sur les bords des lacs Winnipeg, à ou près des côtes de la Baie d'Hudson, dans le district de Keewatin.

ARTHUR WAGNER,
Pour les requérants.

Daté à Winnipeg,
ce 18 jours de décembre 1906.

LE MANITOBA

LE PAYS DES BONNES OCCASIONS

POUR LE

Cultivateur, le mécanicien ou le travailleurs. Le port de tous ceux qui veulent fonder un chez soi

— OU —

La culture du grain, l'élevage des animaux, commerce de laitage amassent rapidement une fortune.

EN 1905.

1. 2,643,588 acres ont produit 55,761,416 minots de blé, une moyenne de 21 minots à l'acre.
2. Les cultivateurs ont dépensé $4,000,000 dans l'érection de batiments pour la ferme.
3. Winnipeg a dépensé $10,000,000 en construction.
4. Un collège provincial d'agriculture a été fondé.
5. La terre a augmenté de valeur dans toute la province. Elle vaut maintenant de $6 à $50 l'acre.
6. Le Manitoba a 40,000 fermiers à l'aise.
2. Le Manitoba a encore 20,000,000 d'acres de bonne terre non cultivée, attendant la colonisation.

A ceux qui se proposent de venir dans l'Ouest.

Vous ne devez pas passer par Winnipeg sans arrêter pour obtenir toutes les informations nécessaires sur les homesteads et les terres à vendre par le gouvernement provincial, compagnies de chemins de fer et de terrains.

R. P. ROBLIN,
Premier du Manitoba et Ministre de l'Agriculture

JOSEPH BURKE,
617 rue Main, Winnipeg Man.

JAS. HARTNEY,
77 York Street, Toronto, On

FEUILLETON DU MANITOBA.

LE STICK

NO 2

—

I

Il jouait avec le galon de l'appuie-bras en monologuant à part lui :

—Est-ce Mme de Luson ?... Mme de Luson était-elle bien Mlle de Vulliers ? Voilà ce qu'il faudrait savoir !.. Je pourrais lui parler de ma cousine de Souleville chez qui j'ai vu sa ravissante photographie : car c'est la sienne, évidemment, c'est la sienne, vue de près tous les traits sont les mêmes... Le savoir-vivre me commande de ne pas interrompre ce simulacre de sommeil... Ah ! qu'un déraillement serait le bien-venu!!!! Son air sérieux, presque rigide à présent, n'est guère encourageant... Mazette ! nous entrons déjà en gare d'Arras !

—La dormeuse se leva.

Il résolut de brûler ses vaisseaux.

—Madame, commença-t-il.

—Monsieur, est-ce par ici qu'on descend ?

—Oui, Madame, permettez...

Dans son empressement à lui éviter la peine d'ouvrir la portière, son assurance s'évanouit.

Elle, gentiment, avec l'aisance de quelqu'un qui reprend pied au port :

—Merci, monsieur... et merci encore une fois de ce coin, elle ajouta avec un sourire de sirène :

Votre générosité est récompensée, vous en avez quatre au choix, maintenant, pour vous seul !

—Il ne m'en faut pas tant... je regrette...

—Bonjour maman, bonjour Geneviève, qu'elle bonne surprise ! s'exclama-t-elle, joyeuse, en sautant à terre.

Les embrassades furent tendres.

—Nous avons pris prétexte de quelques commissions pour venir au-devant de toi.

—J'en suis ravie, papa va bien ?

—Très bien, il t'attend avec impatience... le son de leur voix s'éteignit.

—La voici en sureté dans le giron maternel, avec Geneviève,... sa sœur, jolie personne aussi, elle se ressemblent.

Il ramassa l'enveloppe tant convoitée et, après l'avoir défroissée, lut :

"Baronne de Luson, 104, rue de Madrid."

—Elle ! c'est bien elle, j'en étais sûr. Quel dommage de n'avoir pas osé lui parler ! Hermine ne manquerait pas de me traiter de jeune premier flapi, à bec jaune... j'entends d'ici ses épigrammes, elle aurait raison, j'ai agi en serin !— Mais la contrainte que vous m'avez fait subir aura sa revanche, Madame la Baronne, je vous intriguerai à mon tour, je vous retrouverai...

II

Deux jours plus tard Geneviève entrait en courant dans la chambre de sa sœur.

—Marthe, tes lettres, en voilà une recommandée, le facteur attend.

—Cette lettre est timbrée de Lille, j'ignore de qui elle peut venir, dit Marthe en ouvrant l'enveloppe ; tiens ! un billet de cent francs !... elle lut à demi-voix :

"Pour la famille pauvre de Vulliers qui qui ne mange que du pain sec ; offrande confiée aux mains de sa gracieuse avocate."

—Il n'y a pas de signature, fit-elle de plus en plus surprise.

—Qu'est-ce que cela veut dire ? demanda Geneviève intriguée à son tour.

—J'ai parlé de cette famille avant-hier en wagon, à une grosse dame peu amie des malheureux, en paroles du moins, peut-être est-ce une amende honorable de sa part... mais elle est descendue à Boisleux et l'envoi vient de Lille !

—Elle y est peut-être allée hier, dit Geneviève, ou d'autres voyageurs, ayant entendu votre conversation, veulent te donner une marque d'approbation ; c'est très flatteur sais-tu !... cette idée te fait rougir !

Une teinte chaude montaient en effet aux joues de Marthe tandis qu'un soupçon lui traversait l'esprit : Le jeune homme qui l'avait épiée à la dérobée continuait sa route vers Lille, lui...

Ce don mystérieux défraya la causerie du déjeuner, il fallut qu'elle dépeigne tout le compartiment depuis le vieux ménage placide et le couple obèse jusqu'au monsieur à la blonde moustache, à l'air martial et distingué dont elle avait accepté le coin.

—Tu as fait sa conquête, disait sa sœur, cette offrande est un hommage de lui assurément ! ta "Boudha" mastodonte n'est pas capable d'une telle générosité.

Marthe [illegible] trop vivement cette dernière hypothèse pour ne pas la partager tout en s'en défendant :

—D'abord il ne sait ni mon nom ni mon adresse.

—Quelqu'un de connaissance les lui aura dits à la gare d'Arras, ripostait Geneviève, je regrette bien de n'avoir pas fait attention à lui quand tu es descendue !

—Enfin, concluait sa sœur, peu importe que ce soit de Pierrot, Colombine ou Ravachol, ce secours vient toujours plus ou moins directement de la Providence ; nos pauvres y feront fête.

L'aumône fut distribuée sans retard avec recommandation de prier pour le donateur anonyme—puis on n'en parla plus.

Seule Geneviève taquinait encore sa sœur, quand une écriture étrangère ou une enveloppe bizarre apparaissait dans son courrier.

—Ceci est pour la famille au pain sec ! pas constant, ton inconnu, il devrait bien penser que son billet est dévoré maintenant. Qui sait ! il fait peut-être la navette entre Arras et Amiens pour attendre ton retour.

Ce retour s'effectua au début du carême. Marthe était rappelée instamment à Paris par ses beaux parents qui ne pouvaient s'en passer longtemps ; elle leur avait adouci la perte de leur fille, son amie intime enlevée à 18 ans par une fièvre cérébrale et quand René de Luson mourut aussi, sa jeune veuve maîtrisant son propre chagrin, se dévoua complètement à eux en s'efforçant de remplacer les deux "invincibles".

Ce double deuil accroissait la haute dévotion de M. et Mme de Luson ; l'âme ardente et pure de Marthe les suivait dans cette ascension religieuse et les devançait parfois sur le terrain catholique mis par sa jeune ardeur au-dessus de tout, y compris les antiques et loyales préférences de son beau-père, une amicale escarmouche à ce sujet ou un ingénieux rappel des souvenirs de Frosdorf le déridait toujours quand de funèbres pensées menaçaient de l'assaillir ; il avait la passion de la musique et jouait même du violoncelle ; elle le contraignait de s'y remettre sous le prétexte de lui procurer à elle le plaisir de l'accompagner sur le piano. Lui et sa femme avaient aimé le monde autrefois ; elle réorganisa leurs whists intimes, et réunit quelques-unes de ses amies le soir pour exécuter des morceaux d'ensemble. Enfin elle était l'âme de cet intérieur désert qui retombait dans le silence et la désolation dès qu'elle s'en éloignait.

Son arrivée fut donc une vraie résurrection rue de Madrid; bientôt elle voulut recommencer les petits thés des années précédentes. Elle mûrissait ce projet en se rendant un jour chez Durand Schenwreck pour y prendre de la musique nouvelle. Parvenue devant le café de la Paix, voulant traverser le boulevard, elle s'engage dans l'enchevêtrement des voitures qui fourmillent en ce vaste et dangereux carrefour. Déjà elle est à mi-chemin d'un refuge, quand un Monsieur venant en sens inverse la salue vivement, elle tressaille.

—Lui !... le voyageur d'Arras ! de Lille !

Cette seconde de surprise manque être fatale à la jeune femme : un tilbury arrive au trot, la vapeur tiède des naseaux du cheval l'effleure, elle se sent perdue... Mais celui-ci se cabre au choc d'une canne qui en lui cinglant le poitrail se brise contre un des brancards, une brusque impulsion porte Marthe sur le refuge où le bras qui l'a enlacée l'abandonne saine et sauve.

—Excusez-moi j'ai dû vous donner une forte secousse... voulez-vous, Madame de Luson, que je fasse avancer une voiture ?

Elle, très pâle, répond par un signe affirmatif. Le voyageur, car c'est lui-même, hèle un fiacre qui passe, elle y monte machinalement.

—104, rue Madrid, dit-il au cocher.

—Merci, murmure-t-elle faiblement.

Il sourit, s'incline, ferme la portière et disparaît pendant que les curieux rassemblés sur le refuge regardent la voiture s'éloigner.

—Elle l'a échappée belle !

—Avez-vous vu le coup de temps ?

—Le cheval allait la renverser !

—Si le monsieur ne s'était pas retourné si vite elle serait en miettes à l'heure qu'il est.

—Ce serait dommage, elle est gentille.

—Le monsieur a raté la cloche il aurait dû monter à côté d'elle.

—Surtout la voyant pâle à se trouver mal.

—On pâlirait à moins !

C'est sûr.

Marthe chemin faisant fondit en larmes, ses nerfs ébranlés se détendaient, puis elle fit un signe de croix et dit tout haut :

—Merci, mon Dieu ! merci de m'avoir sauvée !... Lui n'a été que votre instrument pour cela et... n'est-il pas cause du danger que je j'ai couru ? suis-je étourdie... c'est impardonnable ! cette seconde distraction pouvait me coûter la vie. J'ai eu bien peur ! moi qui croyais ne pas craindre la mort !...Bon ! je ne lui ai pas même demandé son nom. Comment sait-il le mien ? et mon adresse ici ? Quelle rencontre extraordinaire ! Je ne me vanterai de rien à la maison, on ne me verrait plus sortir sans appréhension redoutant que je me fasse écraser !

Quand son fiacre s'arrêta devant le No. 104 un gamin essoufflé lui présenta un pommeau d'or au bout d'un morceau de stick cassé.

—V'là le manche de la canne qui a arrêté le cheval... je l'ai ramassé par terre... les voitures m'ont empêché de passer avant que la vôtre ne file... alors j'ai couru après pour vous le donner, car le Monsieur était parti.

(A suivre)